

Modifications du recueil des avis de classement – Comité SH 76^e Session

La liste ci-après contient les décisions prises par le Comité du Système harmonisé (**76^e session – Septembre 2025**) au sujet des modifications apportées au Recueil des Avis de classement du Système harmonisé, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026. Cette liste sera régulièrement mise à jour.

Le Recueil des Avis de classement du Système harmonisé (CINQUIEME EDITION **2022**) est un ouvrage publié par l'OMD consistant en une liste numérique des Avis de classement adoptés par l'OMD, établie selon l'ordre des positions et sous-positions du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises. Pour toute position ou sous-position du Système harmonisé, les Avis de classement sont énumérés dans un ordre chronologique. Le Recueil est publié dans les deux langues officielles de l'OMD, à savoir le français et l'anglais, et peut être commandé directement (voir la rubrique "Services en ligne" > "Librairie" du site web).

Les modifications énumérées ci-après sont reproduites dans l'ordre numérique des pages concernées et seront insérées en temps utile dans la publication de l'OMD mentionnée ci-dessus en remplacement des pages auxquelles des modifications ont été apportées.

Avis

Les parties souhaitant exporter ou importer des marchandises couvertes par une décision sont invitées à vérifier que cette décision a été mise en œuvre par le pays d'importation ou d'exportation, suivant le cas.

o
o o

MODIFICATIONS DU RECUEIL DES AVIS DE CLASSEMENT

Page IV/15b.

Insérer l'Avis de classement suivant :

- "2005.99 5. Produits croustillants et légers à grignoter**, de forme ronde, contenant les ingrédients suivants : farine de pois chiches (27 %), farine de riz (26 %), pois verts (20 %), amidon de pomme de terre, haricots noirs (10 %), farine de maïs et sel.

Le produit est obtenu à partir de micropellets extrudés (à base de farine de pois chiches, de farine de riz, de fécule de pommes de terre et de sel) et de morceaux de pois et de haricots.

Les micropellets et les morceaux de pois et de haricots sont humidifiés avec de l'eau, puis pressés dans un moule et ensuite « cuits / soufflés » sous l'effet de la chaleur et de la pression. Les morceaux de pois et de haricots sont visibles dans le produit fini.

Application des RGI 1 et 6.



Page IV/30c.

Insérer les Avis de classement suivants :

- “2106.90 46. Préparation pour la fabrication de boissons, sous forme de liquide visqueux, composée de concentré de jus d’orange (facteur de concentration : 5,89) (71,3 % en poids), d’acide citrique (7 % en poids), de vitamine C (1,4 % en poids), d’arôme naturel d’orange (0,65 % en poids) et d’eau. Les quantités de vitamine C et d’arôme naturel d’orange ajoutés sont plusieurs fois supérieures à celles contenues dans un jus d’orange naturel concentré.**

Pour obtenir la boisson finale, ce produit doit être dilué avec de l’eau environ 40 fois, puis additionné de sirop de maïs à haute teneur en fructose et d’édulcorants.

Application des RGI 1 et 6.

- 47. Préparation pour la fabrication de boissons, sous forme de liquide visqueux, composée de concentrés de jus de fruits (facteurs de concentration : orange 5,89, citron 7,05, pomme 6,40, ananas 4,51, banane 3,39, kiwi 5,96 et fruit de la passion 3,73) (73,31 % en poids), d’acide citrique (2,1 % en poids), d’un mélange de vitamines (1,8 % en poids) dont 0,08 % en poids de vitamine E, d’arôme naturel d’orange (0,49 % en poids) et d’eau. Les quantités de vitamine E et d’arôme naturel d’orange ajoutés sont plusieurs fois supérieurs à celles contenues dans un jus naturel concentré ayant cette composition de fruits.**

Pour obtenir la boisson finale, ce produit doit être dilué avec de l’eau environ 40 fois, puis additionné de sirop de maïs à haute teneur en fructose et d’édulcorants.

Application des RGI 1 et 6.”

Page IV/36.

Insérer les Avis de classement suivants :

- “2309.90 11. Préparation pour l'alimentation des animaux**, étant un aliment complet sous forme de granulés utilisé pour l'élevage des poules. Elle est composée de maïs, de blé, de tourteau de soja, de tourteau de tournesol, de triticale, d'un mélange de sous-produits de la minoterie, de pois, de son de blé, d'huile de soja, de carbonate de calcium, de drêche de céréales, de phosphate dicalcique, de chlorure de sodium, de bicarbonate de sodium, d'additifs nutritionnels (vitamines, oligo-éléments), d'additifs zootechniques et d'un coccidiostatique (monensine-sodium, 120 mg/kg), conditionnée dans des sacs de 25 kg.

Le produit est généralement mis à la libre disposition des poules du premier jour jusqu'à l'âge de six à douze semaines, selon l'évolution du poids et les besoins en coccidiostatiques. La période d'attente est d'un jour avant l'abattage

Application des RGI 1 et 6.

Voir également les Avis 2309.90/12, 2309.90/13 et 3004.90/9.

- 2309.90 12. Préparation pour l'alimentation des animaux**, étant un prémélange d'additifs sous forme de poudre, utilisée pour l'élevage de poules. Elle est composée de farine de soja pauvre en protéines (992,5 g/kg), d'un coccidiostatique (diclazuril, 5 g/kg) et d'auxiliaires technologiques (2,5 g/kg), conditionnée dans des sacs de 20 kg.

Le produit est utilisé comme aide à la prévention de la coccidiose et doit être mélangé aux aliments à raison de 200 g par tonne d'aliments. Il est recommandé pour les poules jusqu'à 16 semaines et aucune période d'attente n'est requise.

Application des RGI 1 et 6.

Voir également les Avis 2309.90/11, 2309.90/13 et 3004.90/9.

Modifications du recueil des avis de classement – Comité SH 76^e Session

- 2309.90** **13. Préparation pour l'alimentation des animaux**, étant un prémélange d'additifs sous forme de poudre, utilisée pour l'élevage de poules, de dindons, de pintades, de lapins ou de faisans. Elle est composée de farine de blé (700 g/kg), de carbonate de calcium (280 g/kg), d'amidon (15 g/kg) et d'un coccidiostatique (diclazuril, 5 g/kg), conditionnée dans des sacs de 20 ou 25 kg.

Le produit est utilisé comme aide à la prévention de la coccidiose et doit être mélangé aux aliments à raison de 160 à 240 g par tonne d'aliments. Il est recommandé pour les poules et les dindons jusqu'à 16 et 12 semaines respectivement. Aucune période d'attente n'est requise, sauf pour les lapins où elle est d'un jour.

Application des RGI 1 et 6.

Voir également les Avis 2309.90/11, 2309.90/12 et 3004.90/9.

Page V/1b.

Insérer l'Avis de classement suivant :

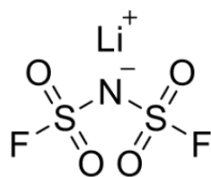
- "2607.00** **1. Concentré de minerais**, sous forme de poudre, contenant principalement de la galène (sulfure de plomb (II)) et de l'argentite (sulfure d'argent). La teneur en plomb du concentré de minerais est de 57,11 % en poids et sa teneur en argent est de 0,97 % en poids. Le produit est utilisé pour l'extraction du plomb et de l'argent. Il est obtenu à partir d'un minerai par des opérations métallurgiques (flottation) qui séparent les espèces minéralogiques de plomb et d'argent de la partie sans valeur du minerai sans modifier la composition chimique des espèces minéralogiques.

Application des RGI 1 et 3 b).

Page VI/1a.

Insérer l'Avis de classement suivant :

- "2853.90** **1. Bis(fluorosulfonyl)imide de lithium**, sous la forme d'une poudre blanche et utilisé dans la fabrication de batteries au lithium-ion. Cette substance est composée de cations de lithium (Li⁺) et d'anions de bis(fluorosulfonyl)imide ([N(SO₂)₂F₂]⁻) et doit être considérée comme un composé ionique simple. Le numéro CAS est 171611-11-3. Voir la structure chimique ci-dessous.



Application des RGI 1 et 6.”.

Page VI/7

Supprimer les Avis de classement 3003.20/1 et 3003.20/2

Page VI/11.

Insérer l’Avis de classement suivant :

- “3004.90** **9. Préparation pour la prévention des signes cliniques des coccidioses chez les agneaux et veaux**, sous forme d’une suspension buvable, composée d’un coccidiostatique (diclazuril, 2,5 mg/ml) et des excipients suivants : parahydroxybenzoate de méthyle, parahydroxybenzoate de propyle, cellulose microcristalline, carmellose sodique, polysorbate 20, hydroxyde de sodium et eau purifiée. La préparation est conditionnée dans des récipients de 200 ml ou de 1, 2,5 ou 5 l et est destinée à la vente directe aux utilisateurs sans reconditionnement.

Le produit est un médicament vétérinaire et doit être administré par voie orale en une dose unique (1 mg de diclazuril par kg de poids corporel) à l’aide d’un pistolet drogueur. Les indications relatives à l’utilisation du produit figurent sur l’emballage du produit.

Application des RGI 1 et 6.

Voir également les Avis 2309.90/11, 2309.90/12 et 2309.90/13.”.

Page IX/1.

Insérer l’Avis de classement suivant :

- “4407.91** 1. **Planches en chêne non avivées, sciées longitudinalement des deux côtés, non rabotées, non poncées, avec traces d’écorce sur les bords.**

Dimensions du produit : épaisseur variant de 25 mm à 60 mm, longueur n’excédant pas 3500 mm, largeur n’excédant pas 350 mm.

Application des RGI 1 et 6.

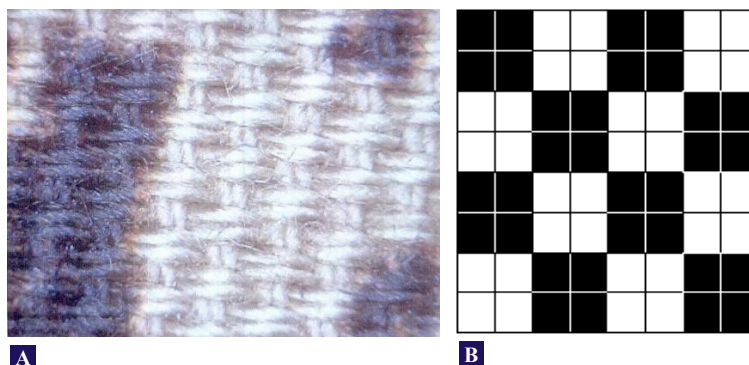


Page XI/1.

Insérer l’Avis de classement suivant :

- “5208.59** 1. **Tissu en coton imprimé (180 g/m²), présentant une armure 2 x 2 (armure « panama » ou « nattée », par exemple), dans laquelle deux fils de chaîne passent alternativement au-dessus et en dessous de deux fils de trame successifs.**

Application des RGI 1 et 6.



- A** photographie d'échantillon
- B** représentation schématique de l'armure”.

Page XIV/1.

Insérer l'Avis de classement suivant :

- “**7116.20** **2.** **Bracelet**, composé de deux lanières en cuir lisse et d'une lanière en cuir tressé ainsi que d'un double fermoir en métaux communs. L'une des lanières comporte un élément décoratif également en métaux communs. Ce produit présente en outre une pierre synthétique (zircone) d'environ 1 mm de large à l'intérieur du fermoir (non visible lorsque le bracelet est porté).

Application des RGI 1 et 6.



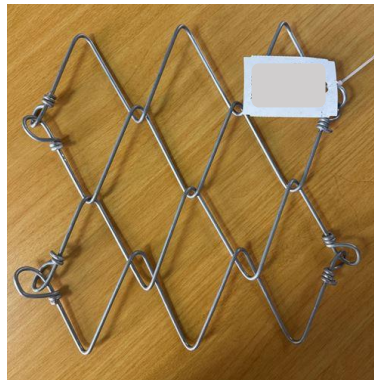
Page XV/4.

Insérer l'Avis de classement suivant :

- “7314.41** 1. **Treillis métallique** composé de fils d'acier galvanisé rigides d'un diamètre d'environ 4 mm. Le processus de galvanisation consiste à plonger les fils à chaud dans un alliage composé de 95 % de zinc et de 5 % d'aluminium. Les fils sont entrelacés en zigzag, formant des ouvertures en forme de losange d'environ 102 mm sur 177 mm. Les bords sont solidement noués pour préserver l'intégrité de la structure du treillis.

Le treillis affiche une résistance à la traction minimale de 1 770 N/mm².

Application des RGI 1 et 6 (Notes 5 a) et 6 de la Section XV).



Page XV/9.

Insérer l'Avis de classement suivant :

- “7326.20** 3. **Cage à oiseaux**, constituée de parois en fils de fer et d'un fond en matières plastiques, équipée d'un tiroir et de deux mangeoires en matières plastiques.

Application des RGI 1, 3 b) et 6.



Page XVI/2.

Insérer l'Avis de classement suivant :

- “8412.90** 1. **Pale d'éolienne à hélice non peinte**, composée essentiellement de fibres de carbone et de matières plastiques renforcées de fibres de verre.

Une fois peinte, la pale est fixée au moyeu du rotor d'une installation éolienne.

Application des RGI 1 (Note 2 b) de la Section XVI) et 6.”

Page XVI/13b.

Insérer l'Avis de classement suivant :

- “8422.30** 1. **Machines à remplir les capsules à enveloppe dure (gélules)**, conçues pour remplir automatiquement ou semi-automatiquement des capsules à enveloppe dure (gélules) à ingérer avec des ingrédients pour des produits pharmaceutiques ou des compléments alimentaires.

Application des RGI 1 et 6.”

Page XVI/127a.

Insérer l'Avis de classement suivant :

- “8543.40** 2. **Cartouche avec résistance chauffante intégrée**, équipée d'une fonction d'atomisation, conçue pour être utilisée avec des cigarettes électroniques. Elle est munie d'un embout buccal, d'un système de remplissage par le haut, d'une fenêtre transparente d'observation du

Modifications du recueil des avis de classement – Comité SH 76^e Session

liquide à vapoter et d'une connexion magnétique. Elle est présentée sans liquide à vapoter.

Application des RGI 1, 2 a) et 6.

Voir également l'Avis 8543.90/1.

Page XVI/129.

Insérer l'Avis de classement suivant :

- “8543.90 1. Cartouche sans résistance chauffante,** conçue pour être utilisée avec des cigarettes électroniques. Elle est munie d'un embout buccal, d'un système de remplissage par le haut et d'une fenêtre transparente d'observation du liquide à vapoter. Elle est présentée sans liquide à vapoter.

Application des RGI 1 (Note 2 b) de la Section XVI) et 6.”

Voir également l'Avis 8543.40/2.”

Page XVII/21.

Insérer l'Avis de classement suivant :

- “8705.40 2. Bétonnière à chargement automatique,** composée d'une cabine et d'un châssis de véhicule automobile sur lequel les équipements de travail sont montés de manière permanente. La cabine et le châssis de véhicule sont équipés d'un moteur à combustion interne, d'une boîte de vitesse manuelle, de quatre roues ainsi que d'organes de direction et de freinage. Les équipements de travail comprennent un tambour de mélange du béton, un godet chargeur fixé sur des bras de levage et une goulotte de déchargement. Cette bétonnière atteint une vitesse maximale de 30 km/h et est conçue pour préparer, transporter et décharger du béton et du mortier sur le chantier.

Application des RGI 1 et 6.



”

Page XVII/34.

Insérer l'Avis de classement suivant :

- “8716.40 1. Semi-remorque** spécialement adaptée à un usage en tant que cinéma mobile, mesurant 14 m de long et 4,4 m de haut.

L'auditorium du produit est pourvu de différents équipements fixés à demeure, tels que 100 fauteuils pour le public, un écran pour projections, un appareil de conditionnement de l'air et une installation électrique (câbles, prises de courant, interrupteurs, disjoncteurs, etc.).

Le produit comprend également des haut-parleurs et un projecteur vidéo. Les haut-parleurs sont fixés aux parois intérieures de la semi-remorque à l'aide de vis. Le projecteur vidéo est monté sur une plateforme de base qui est vissée directement sur une surface.

Application des RGI 1 et 6.”

Page XIX/1.

Insérer l’Avis de classement suivant :

- “9304.00** 1. **Carabine à microbilles (airsoft)**, principalement composée d’aluminium et d’acier. Elle est alimentée par un moteur électrique à batterie qui comprime un ressort afin de générer la pression d’air nécessaire pour propulser des microbilles de 6 mm en matières plastiques.

Application de la RGI 1.”.
